



## **Parc éolien au large de l'Atlantique Sud (AO7) – état actuel de l'environnement**

Protocole relatif au compartiment  
« Qualité des sédiments »  
volet dérisquage - partie raccordement



Février 2024

## REVISIONS

| Version | Date       | Description                                                   | Auteurs               | Relecteur  |
|---------|------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------|------------|
| 1.0     | 17/05/2023 | Version initiale                                              | S. MARMIN<br>Y. PATRY | P. BORNENS |
| 2.0     | 05/06/2023 | Prise en compte des remarques du LIENSs et de EPOC            | S. MARMIN<br>Y. PATRY | P. BORNENS |
| 3.0     | 04/08/2023 | Prise en compte des remarques de l'Ifremer, du LIENS et du CS | L. BACOUILLARD        | P. BORNENS |
| 4.0     | 07/02/2024 | Corrections mineures                                          | S. MARMIN             | P. BORNENS |

## COORDONNEES

| Siège social                                                                                                                                                                                                                                | Gestion de projet                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>setec énergie environnement</b><br><br>Immeuble Central Seine<br>42 - 52 quai de la Rapée - CS 71230<br>75583 PARIS CEDEX 12<br>FRANCE<br><br>Tél +33 1 82 51 55 55<br>Fax +33 1 82 51 55 56<br>environnement@setec.com<br>www.setec.com | Stella MARMIN<br>Responsable de projets<br><br>ZA La Grande Halte<br>29940 LA FORET FOUESNANT<br>FRANCE<br><br><b>Tél +33 2 98 51 47 73</b><br><b>stella.marmin@setec.com</b> |

Sauf mention contraire, la source des figures/photos/tableaux du rapport est setec énergie environnement.

|                                                                                       |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Objectif du dérisquage.....</b>                                                 | <b>5</b>  |
| <b>2. Suivi du compartiment « Qualité des sédiments » - Zone de Raccordement.....</b> | <b>6</b>  |
| 2.1 Principe.....                                                                     | 6         |
| 2.2 Périodes et fréquences d'acquisition.....                                         | 6         |
| 2.3 Moyens nautiques .....                                                            | 6         |
| 2.4 Plan d'échantillonnage .....                                                      | 7         |
| 2.5 Moyens matériels .....                                                            | 9         |
| 2.6 Prélèvements et conditionnement des échantillons .....                            | 10        |
| 2.6.1 Prélèvements.....                                                               | 10        |
| 2.6.2 Conditionnement .....                                                           | 11        |
| 2.7 Conservation et transport des échantillons .....                                  | 11        |
| 2.8 Paramètres physico-chimiques analysés .....                                       | 11        |
| <b>3. Interprétation des données.....</b>                                             | <b>14</b> |
| 3.1 Analyses granulométriques.....                                                    | 14        |
| 3.2 Analyses chimiques .....                                                          | 14        |
| <b>4. Références.....</b>                                                             | <b>18</b> |

## Liste des figures

|                                                                                                                                                                                                      |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Localisation des stations de suivi de la qualité des sédiments sur la zone de raccordement (le fond de carte représente la nature des fonds, avec les données du SHOM 2016 et 2023) ..... | 8  |
| Figure 2 : Localisation des sous-échantillonnages dans la carotte pour les différents paramètres (source : Amouroux et al., 2023) .....                                                              | 10 |

## Liste des photos

|                                                                              |   |
|------------------------------------------------------------------------------|---|
| Photo 1 : Le « Minibex » de la société SAAS (source : SAAS, 2022) .....      | 7 |
| Photo 2 : Carottier boîte (source : setec énergie environnement, 2023) ..... | 9 |
| Photo 3 : Benne Day (source : setec énergie environnement, 2022) .....       | 9 |

## Liste des tableaux

|                                                                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1 : Liste des paramètres analysés sur les échantillons de sédiments avec limites de quantification ..... | 12 |
| Tableau 2 : Seuils de comparaison utilisés .....                                                                 | 15 |
| Tableau 3 : Concentrations pivots pour les contaminants métalliques proposées par le LBCM de l'Ifremer .....     | 17 |

## 1. OBJECTIF DU DERISQUAGE

Pour le projet de raccordement associé au projet éolien en mer Sud Atlantique décidé par l'Etat en juillet 2022, RTE prévoit deux phases successives de campagnes d'acquisition de connaissances sur la zone d'étude du projet : une première phase amont de dérisquage et une deuxième phase de caractérisation quantitative (état initial).

La première phase de dérisquage, faisant l'objet du présent protocole, vise à permettre la définition du fuseau de moindre impact (FMI) d'ici la fin 2023, dans le cadre de la concertation « Fontaine » dédiée au raccordement (voir note chapeau Etat-RTE adressée au conseil scientifique), qui implique d'ores et déjà de mettre en œuvre l'évitement, partie intégrante de la démarche ERC (éviter, réduire, compenser) prévue par l'étude d'impact, sur la base des connaissances environnementales disponibles sur l'aire d'étude et des impacts potentiels du projet. Cette définition peut nécessiter, en cas de présence potentielle de composantes de l'environnement susceptibles de présenter un intérêt patrimonial et de connaissance bibliographique incomplète ou insuffisante au regard des impacts potentiels du projet, de vérifier leur présence et de les localiser précisément si elles sont observées, afin de pouvoir les éviter.

Dans ce but, RTE met dans un premier temps en œuvre pour ce projet une série de campagnes en mer ciblées dès l'été 2023, dont le volet concernant la qualité des sédiments. Leur objectif est d'identifier et caractériser le niveau de contamination potentielle au sein des sédiments dans la zone de raccordement.

Les moyens et méthodes déployés devront parallèlement permettre d'alimenter de données précises et récentes les documents qui permettront à RTE d'obtenir les autorisations administratives nécessaires à la mise en œuvre du raccordement.

## 2. SUIVI DU COMPARTIMENT « QUALITE DES SEDIMENTS » - ZONE DE RACCORDEMENT

### 2.1 PRINCIPE

L'objectif de l'application de ce protocole est de déterminer l'état initial du compartiment « Qualité des sédiments » afin de permettre à RTE d'évaluer l'impact du raccordement du parc éolien sur ce compartiment durant les phases de vie du projet. Il s'agira également de procéder au dérisquage du volet « Qualité des sédiments » dans l'emprise de la zone de raccordement afin d'éviter en amont autant que possible les zones contaminées. Les résultats obtenus devront permettre de mieux définir le Fuseaux de Moindre Impact (FMI) en lien avec la connaissance de la qualité des sédiments.

En dehors du référentiel réglementaire (état initial de l'environnement), la connaissance des caractéristiques géochimiques des sédiments dans le cadre de ce projet EMR est indispensable pour évaluer également :

- Les effets directs et indirects des phases travaux, d'exploitation et de démantèlement ;
- Les éventuels effets cumulatifs avec d'autres projets.

Les travaux susceptibles de générer ces nuisances sont principalement pour la partie raccordement, l'ensouillage des deux câbles électriques au sein des sédiments meubles via une tranchée (ex : charrue tractée ou par water jetting) sur une épaisseur maximum de 3 m (à confirmer avec la campagne géotechnique prévue durant l'été 2023). Les effets de ces travaux sont la génération de panache turbide, le relargage et diffusion éventuelle de contaminants dans la colonne d'eau, la dégradation voire la perte d'habitats et les espèces associées ainsi que l'accumulation des contaminants dans la chaîne alimentaire.

A ce titre, le maillage et la fréquence des prélèvements doivent répondre au besoin d'acquisition de connaissances satisfaisantes. La distribution spatiale des stations de prélèvements devra alors refléter la diversité des faciès sédimentaires en présence avec un effort d'échantillonnage proportionnel à leurs surfaces. Ceci afin de restituer une information riche dressant la variabilité dans la distribution horizontale des paramètres physico-chimiques mesurés au sein de toute l'aire d'étude (rapprochée, éloignée et témoin). Cette conception permettra de décorrélérer plus facilement les effets du projet de la variabilité naturelle et autorisera à l'étape de l'état initial une quantification du « bruit de fond géochimique » plus précise.

Le principe appliqué suit les recommandations de l'Ifremer sur la caractérisation et le suivi des contaminants chimiques (Amouroux et al., 2023).

### 2.2 PERIODES ET FREQUENCES D'ACQUISITION

Dans un premier temps, pour répondre à l'objectif de dérisquage, il est proposé de réaliser une campagne durant la phase de procédure FMI en 2023 (préférentiellement entre juin et juillet 2023).

### 2.3 MOYENS NAUTIQUES

Le navire Minibex de la société SAAS (Ship As A Service) Offshore SAS sera utilisé. Ce navire hauturier armé en 1<sup>ère</sup> catégorie présente l'équipement nécessaire en termes de navigation, de sécurité et d'équipements techniques pour la réalisation de la mission.



Photo 1 : Le « Minibex » de la société SAAS (source : SAAS, 2022)

## 2.4 PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE

Les prélèvements sont réalisés au sein de la zone d'étude pour le raccordement définie lors de la décision ministérielle en juillet 2020 et plus précisément au sein de l'emprise de la zone de raccordement levé par le SHOM entre 2020 et 2022 (résultats rendus disponibles en avril 2023).

Les stations de prélèvements sont réparties dans les zones de substrats meubles, en dehors des zones de substrats durs (roches) pour une raison évidente de faisabilité de prélèvement (absence de sédiments sur les substrats rocheux). De plus, les contaminants potentiellement présents dans les sédiments se fixant préférentiellement sur les sédiments fins et les analyses étant réalisées usuellement sur la fraction 0-2 mm, les substrats les plus grossiers (roche, cailloutis...) ont été exclus du plan d'échantillonnage. Les stations de prélèvements ont donc été préférentiellement positionnées sur des substrats fins (vases ou sables fins). De plus, les stations seront positionnées au milieu d'un habitat, plutôt qu'en limite d'habitat de manière à réduire l'incertitude liées à la transition entre deux habitats.

La définition des stations de prélèvements est donc basée sur une analyse des cartographies disponibles de nature des fonds :

- SHOM, 2016 : compilation des données sédimentaires bibliographiques (à l'échelle de la zone d'étude élargie) ;
- SHOM, 2023 : carte de nature des fonds détaillée (sur l'emprise de la zone de l'AO7 au sein du corridor) ;
- SHOM, 2023 : résultats des campagnes de prélèvements et d'analyses granulométriques (sur l'emprise de la zone de l'AO7 au sein du corridor) ;
- SHOM, 2023 : résultats de l'épaisseur de sédiment (sur l'emprise de la zone de l'AO7 au sein du corridor).

Les données disponibles du SHOM (2023) sur la zone de l'AO7 montrent trois principaux faciès :

- un faciès majoritairement rocheux entre les îles de Ré et d'Oléron et à l'extrême large de la bande sud du corridor levé par le SHOM ;

- un faciès majoritairement vaseux dans la zone côtière entre le littoral et le sud de l'île de Ré, puis des étendues plus ou moins importantes au sein des bandes nord et sud à l'extrême large du corridor ;
- un faciès majoritairement sableux entre le nord de l'île d'Oléron et l'extrême large du corridor levé par le SHOM.

Les données du SHOM de 2023 montrent des incohérences entre les observations de terrain et les cartes bibliographiques du SHOM de 2016 : en effet, sur les cartes bibliographiques, la zone du large est essentiellement constituée de fonds de sables-graviers, alors que les investigations réalisées par le SHOM de 2023 montrent une mosaïque de faciès vaseux (corridors nord et sud levés par le SHOM) et rocheux, (corridor sud levé par le SHOM).

La zone levée par le SHOM au sonar (2023) montre un faciès rocheux entre les deux îles de Ré et d'Oléron alors que les données de 2015 montraient une alternance de faciès de sable et de vase.

En zone côtière, les données de 2023 du SHOM restent très parcellaires et ne permettent pas de comparer avec la donnée bibliographique qui montrait une mosaïque de faciès rocheux à vaseux.

Au final, les stations de prélèvements seront réparties principalement dans l'emprise de la zone de raccordement levé par le SHOM (2023) et en périphérie, de la manière suivante (figure suivante) :

- Dans la zone dite côtière (du littoral jusqu'aux niveaux des îles de Ré et d'Oléron) : 15 stations ;
- Dans la zone dite du large (depuis les deux îles jusqu'à l'extrême large du corridor) : 16 stations.

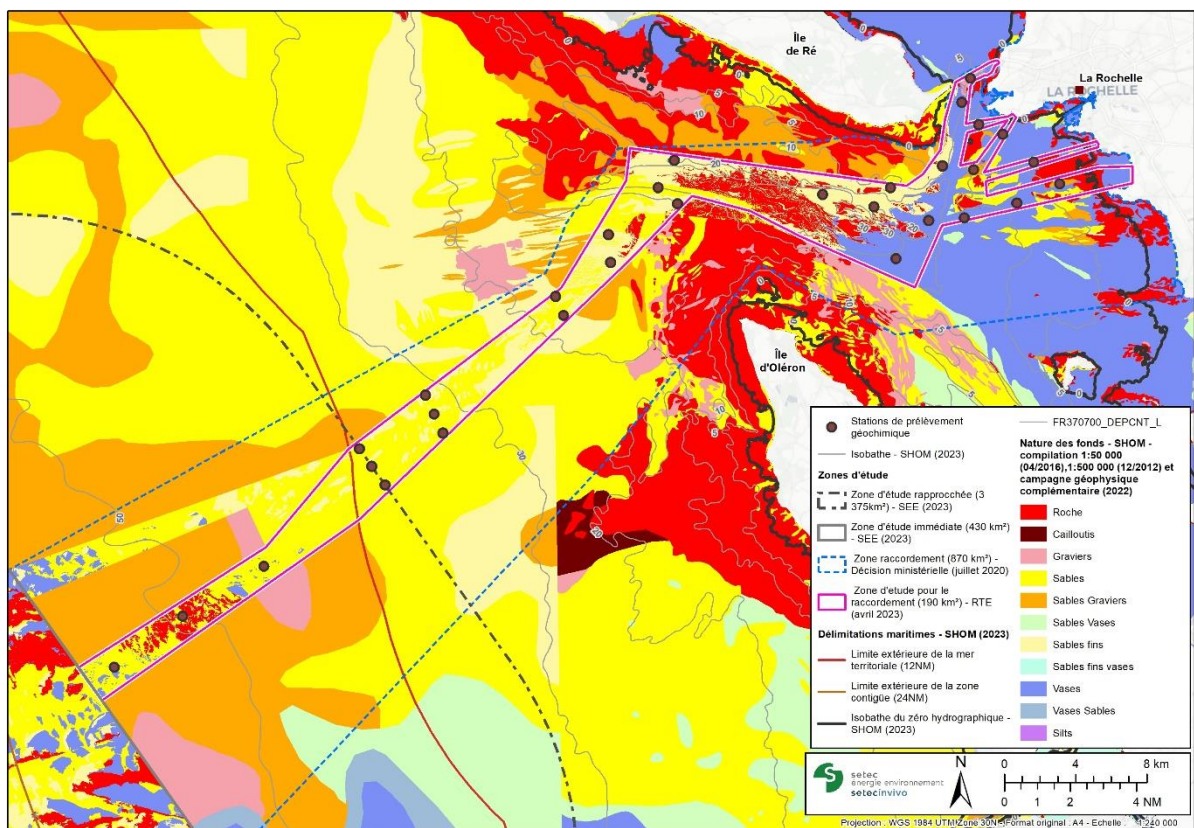


Figure 1 : Localisation des stations de suivi de la qualité des sédiments sur la zone de raccordement (le fond de carte représente la nature des fonds, avec les données du SHOM 2016 et 2023)

## 2.5 MOYENS MATERIELS

Pour ce volet en particulier, l'échantillonnage sera réalisé en priorité au moyen d'un carottier boîte (0,16m<sup>2</sup>). Cet engin permettra de recueillir une carotte de sédiment de 40 à 50 cm, sans perturber les couches sédimentaires.

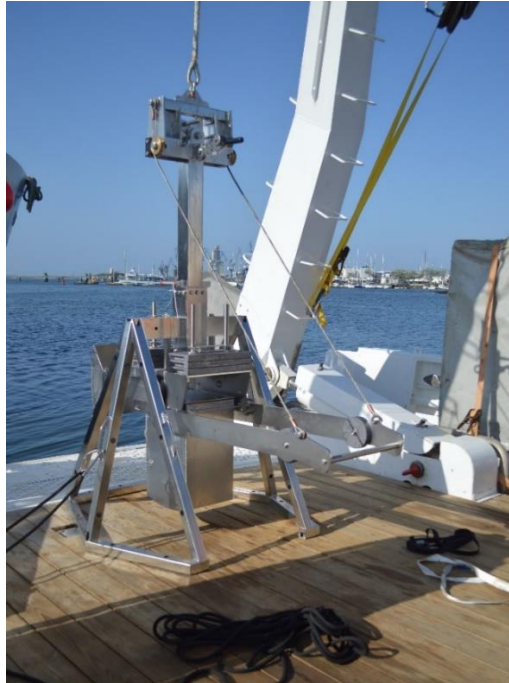


Photo 2 : Carottier boîte (source : setec énergie environnement, 2023)

Dans le cas de figure où la nature du faciès sédimentaire ne permet pas le déploiement du carottier ou en cas d'échecs, le prélèvement sera par défaut réalisé à l'aide d'une benne Day lestée (0,1 m<sup>2</sup>). Cet engin pénètre d'une trentaine de centimètres dans le sédiment.

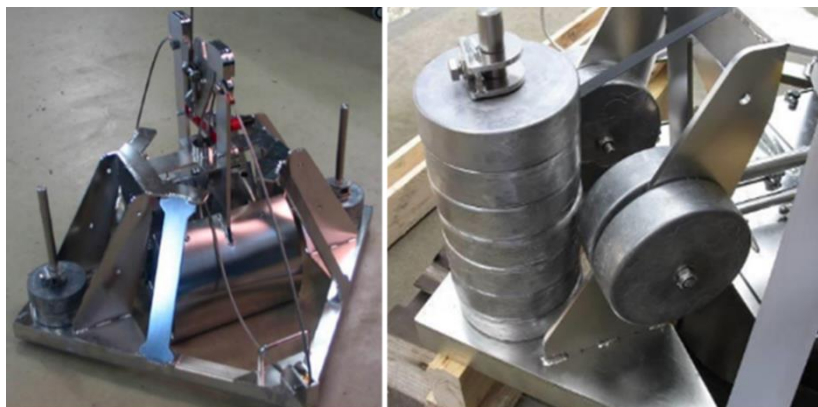


Photo 3 : Benne Day (source : setec énergie environnement, 2022)

## 2.6 PRELEVEMENTS ET CONDITIONNEMENT DES ECHANTILLONS

### 2.6.1 Prélèvements

La caractérisation physico-chimique des sédiments sera réalisée sur deux couches distinctes :

- La couche superficielle (< 2 cm) pour caractériser une éventuelle contamination historique au point de prélèvement ;
- La couche en profondeur sur une tranche représentative de l'épaisseur de prélèvement pour caractériser une éventuelle contamination en profondeur (milieu de la carotte prélevée), plus représentatif des travaux envisagés dans le cadre du raccordement (ensouillage des câbles sur plusieurs dizaines de cm voire m de profondeur<sup>1</sup>).

Les méthodes de prélèvements sont en accord avec les recommandations GEODE (Egis eau, 2016), de l'Ifremer (Amouroux et al., 2023) et de Desombres et al (2004).

Le sédiment destiné à la mesure de la granulométrie et de la teneur en eau doit être prélevé dans la partie la plus périphérique de la carotte, qui a été en contact avec les parois de la boîte. Le matériel destiné à l'analyse des métaux doit être prélevé dans la partie centrale. Enfin, la partie intermédiaire doit être prélevée pour l'analyse des contaminants organiques.

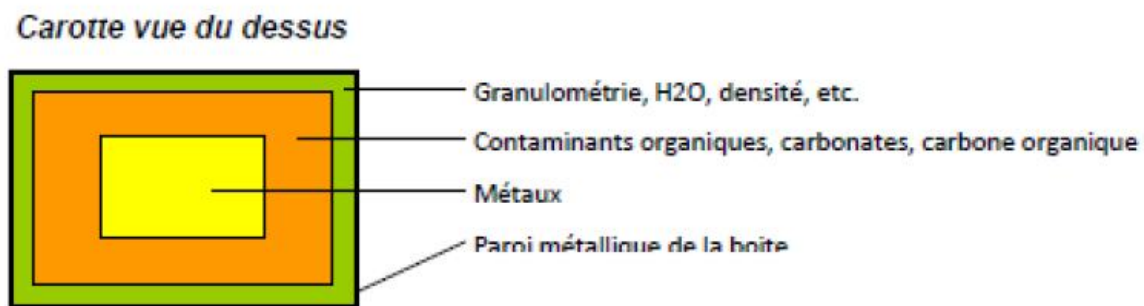


Figure 2 : Localisation des sous-échantillonnages dans la carotte pour les différents paramètres (source : Amouroux et al., 2023)

Pour les contaminants organiques, la couche superficielle est prélevée à l'aide d'une spatule en acier inoxydable calcinée. L'échantillon est conditionné en bocaux de verre calcinés. Après chaque prélèvement, la spatule est rincée avec du méthanol et enveloppée dans une feuille d'aluminium calcinée.

Pour les métaux, la couche superficielle est prélevée à l'aide d'une spatule en polyéthylène, polypropylène, et conditionnée dans un pilulier en polystyrène cristal traité. Le pilulier est emballé individuellement dans un sac polyéthylène fermé par un lien ou un nœud. Après chaque prélèvement, la spatule est rincée avec de l'eau milli-Q et rangée individuellement dans un sachet en polyéthylène neuf.

Dans le cas de figure où la benne devrait être déployée, les analyses physico-chimiques ne pourront pas être centrées sur une couche particulière de l'échantillon élémentaire. Les prélèvements s'effectueront malgré tout au centre du sédiment, en évitant les bords de la caisse en plastique contenant l'échantillon après ouverture de la benne.

Toutes les manipulations nécessaires seront réalisées en suivant les consignes données par le laboratoire et dans le respect des règles de bonnes pratiques d'échantillonnage et de conditionnement donné par

<sup>1</sup> A définir avec la campagne géotechnique prévue à l'été 2023

l'Ifremer (Amouroux et al., 2023) pour s'affranchir de toute contamination (i.e. port de gants, de masques, les couvercles seront individualisés et maintenus fermés jusqu'à utilisation, les flacons seront identifiés, etc.).

### 2.6.2 Conditionnement

Les flaconnages seront fournis par le laboratoire et seront adaptés aux paramètres à analyser. Il s'agit généralement de flacons en verre ambré d'un volume de 1 L. Pour l'ensemble des paramètres à analyser, 3 L de sédiment sont requis. La manipulation des échantillons et le remplissage des flacons se fera à bord du navire, par un personnel dédié, équipé de gants en nitrile (non poudrés) à usage unique.

Chaque échantillon constitué sera fermé hermétiquement, placé à l'abri de la lumière et au réfrigérateur disponible à bord du bateau ( $T^{\circ}\text{C} < 4^{\circ}\text{C}$ ). Ils seront ensuite mis en glacières isothermes avec des pains de glace pour être ramenés à nos locaux de La Forêt Fouesnant (1h de trajet) où ils seront soigneusement étiquetés avec des étiquettes à codes-barres fournies par le laboratoire et enfin conditionnés pour l'envoi au laboratoire en charge des analyses.

## 2.7 CONSERVATION ET TRANSPORT DES ECHANTILLONS

Selon l'heure de retour à nos locaux de La Forêt Fouesnant, l'envoi au laboratoire se fait le jour même du retour à nos locaux, ou le lendemain (en fonction de l'horaire d'enlèvement des colis par le transporteur). Dans le cas où l'envoi des échantillons au laboratoire se ferait le lendemain du retour à nos locaux, ou le jour ouvré suivant, les pains de glace sont changés chaque jour, et juste avant la prise en charge des glacières par le transporteur de manière à respecter la chaîne du froid.

Une attention particulière porte sur le délai s'écoulant entre le moment du prélèvement et la réception des échantillons par le laboratoire, de manière à minimiser ce délai. Pour cette raison, sous réserve que les conditions météo le permettent, les prélèvements seront réalisés plutôt en début de semaine, pour pouvoir être envoyés au laboratoire dès le retour au bureau.

Les analyses physico-chimiques seront confiées au Laboratoire Eurofins qui dispose de l'ensemble des agréments du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et accréditations COFRAC pour réaliser les analyses souhaitées sur les sédiments, lixiviat et eau interstitielle.

*Eurofins Analyses pour l'Environnement  
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne  
Tél 03 88 911 911 - Fax 03 88 916 531*

## 2.8 PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES ANALYSES

Excepté pour la granulométrie au tamis qui est réalisée sur toute la fraction granulométrique (prévu sur la couche carottée en profondeur), les paramètres sont analysés sur la fraction 0-2 mm. Une granulométrie laser est également prévue sur la couche carottée superficielle.

Tableau 1 : Liste des paramètres analysés sur les échantillons de sédiments avec limites de quantification

|                             | Paramètre                                  | Limites de quantification laboratoire | Méthode d'analyse                      |
|-----------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------|
| <b>Propriétés physiques</b> | Densité                                    |                                       |                                        |
|                             | Granulométrie laser (fraction 0-2 mm)      |                                       | Laser                                  |
|                             | Granulométrie au tamis (toute la fraction) |                                       | Tamis (méthode interne)                |
|                             | Taux de matières sèches                    | 0,1 %                                 | NF EN 12880<br>NF EN 15936 - Méthode B |
|                             | Teneur en carbone organique total (COT)    | 1000 mg/kg MS                         | NF EN 15936 - Méthode B                |
| <b>Nutriments</b>           | Azote Kjeldahl                             | 0,5 g/kg MS                           | Volumétrie [Minéralisation]            |
|                             | Phosphore Total                            |                                       | Calcul                                 |
| <b>Autres paramètres</b>    | Bromoforme                                 | 0,6 mg/kg MS                          | Méthode interne                        |
|                             | AOX                                        | 10 mg/kg MS                           | DIN 38414-18                           |
| <b>Métaux</b>               | Arsenic (As)                               | 0,1 mg/kg MS                          | NF EN ISO 11885                        |
|                             | Aluminium (Al)                             | 5 mg/kg MS                            | NF EN ISO 54321                        |
|                             | Cadmium (Cd)                               | 0,1 mg/kg MS                          | NF EN ISO 54321                        |
|                             | Chrome (Cr)                                | 0,1 mg/kg MS                          | NF EN ISO 54321                        |
|                             | Cuivre (Cu)                                | 0,2 mg/kg MS                          | NF EN ISO 54321                        |
|                             | Fer (Fe)                                   | 5 mg/kg MS                            | NF EN ISO 54321                        |
|                             | Manganèse (Mn)                             | 0,5 mg/kg MS                          | NF EN ISO 54321                        |
|                             | Mercure (Hg)                               | 0,01 mg/kg MS                         | Méthode interne                        |
|                             | Nickel (Ni)                                | 0,2 mg/kg MS                          | NF EN ISO 54321                        |
|                             | Plomb (Pb)                                 | 0,1 mg/kg MS                          | NF EN ISO 54321                        |
|                             | Zinc (Zn)                                  | 0,5 mg/kg MS                          | NF EN ISO 54321                        |
|                             | Indium (In)                                | 10 mg/kg MS                           | EN 13656                               |
|                             | Silicium (Si)                              | 10 mg/kg MS                           | NF EN ISO 54321                        |
| <b>Organochlorés (7)</b>    | PCB 28                                     | 0,1 µg/kg MS                          | NF EN 17322                            |
|                             | PCB 52                                     | 0,1 µg/kg MS                          | NF EN 17322                            |
|                             | PCB 101                                    | 0,1 µg/kg MS                          | NF EN 17322                            |
|                             | PCB 105                                    | 1 µg/kg MS                            | NF EN 17322                            |
|                             | PCB 118                                    | 0,1 µg/kg MS                          | NF EN 17322                            |
|                             | PCB 138                                    | 0,1 µg/kg MS                          | NF EN 17322                            |

|                 | Paramètre                 | Limites de quantification laboratoire | Méthode d'analyse          |
|-----------------|---------------------------|---------------------------------------|----------------------------|
|                 | PCB 153                   | 0,1 µg/kg MS                          | NF EN 17322                |
|                 | PCB 156                   | 1 µg/kg MS                            | NF EN 17322                |
|                 | PCB 180                   | 0,1 µg/kg MS                          | NF EN 17322                |
| HAP             | Acénaphène                | 2 µg/kg MS                            | NF EN 17503 - NF ISO 18287 |
|                 | Acénaphthylène            | 2 µg/kg MS                            | NF EN 17503 - NF ISO 18287 |
|                 | Anthracène                | 2 µg/kg MS                            | NF EN 17503 - NF ISO 18287 |
|                 | Benzo(a)anthracène        | 2 µg/kg MS                            | NF EN 17503 - NF ISO 18287 |
|                 | Benzo(a)pyrène            | 2 µg/kg MS                            | NF EN 17503 - NF ISO 18287 |
|                 | Benzo(b)fluoranthène      | 2 µg/kg MS                            | NF EN 17503 - NF ISO 18287 |
|                 | Benzo(ghi)Pérylène        | 2 µg/kg MS                            | NF EN 17503 - NF ISO 18287 |
|                 | Benzo(k)fluoranthène      | 2 µg/kg MS                            | NF EN 17503 - NF ISO 18287 |
|                 | Chrysène                  | 2 µg/kg MS                            | NF EN 17503 - NF ISO 18287 |
|                 | Dibenzo(a,h)anthracène    | 2 µg/kg MS                            | NF EN 17503 - NF ISO 18287 |
|                 | Fluoranthène              | 2 µg/kg MS                            | NF EN 17503 - NF ISO 18287 |
|                 | Fluorène                  | 2 µg/kg MS                            | NF EN 17503 - NF ISO 18287 |
|                 | Indeno (1,2,3,c,d) pyrene | 2 µg/kg MS                            | NF EN 17503 - NF ISO 18287 |
|                 | Naphtalène                | 2 µg/kg MS                            | NF EN 17503 - NF ISO 18287 |
|                 | Phénanthrène              | 2 µg/kg MS                            | NF EN 17503 - NF ISO 18287 |
|                 | Pyrène                    | 2 µg/kg MS                            | NF EN 17503 - NF ISO 18287 |
|                 | Hydrocarbures totaux      | 15 mg/kg MS                           | NF EN 14039                |
| Organostaniques | TBT                       | 2 µg Sn/kg MS                         | XP T 90-250                |
|                 | MBT                       | 2 µg Sn/kg MS                         | XP T 90-250                |
|                 | DBT                       | 2 µg Sn/kg MS                         | XP T 90-250                |

### 3. INTERPRETATION DES DONNEES

#### 3.1 ANALYSES GRANULOMETRIQUES

Les résultats des analyses granulométriques feront l'objet d'une présentation graphique et statistique, et seront comparés aux cartes bibliographiques du SHOM 2016 et SHOM 2023.

Les classes de tamis utilisées sont : 63  $\mu\text{m}$ , 125  $\mu\text{m}$ , 250  $\mu\text{m}$ , 315  $\mu\text{m}$ , 500  $\mu\text{m}$ , 1 mm, 1.25 mm, 2 mm, 4 mm, 5 mm, 6.3 mm, et 10 mm. La classification granulométrique que nous utiliseront est modifiée d'après Wentworth (1922) et présentée dans le tableau suivant.

| Couleur | Classe               | Diamètre des grains ( $\mu\text{m}$ ) |
|---------|----------------------|---------------------------------------|
|         | Limon / Argiles      | (< 63 $\mu\text{m}$ )                 |
|         | Sable très fin       | (63 - 125 $\mu\text{m}$ )             |
|         | Sable fin            | (125 - 250 $\mu\text{m}$ )            |
|         | Sable moyen          | (250 - 500 $\mu\text{m}$ )            |
|         | Sable grossier       | (500 $\mu\text{m}$ - 1 mm)            |
|         | Sable très grossier  | (1 - 2 mm)                            |
|         | Gravillon / granules | (2 - 4 mm)                            |
|         | Cailloux / graviers  | (> 4 mm)                              |

Les principaux paramètres étudiés sont les suivants : le mode, la médiane et le Sorting index ou écart-type "Graphic Standard Deviation" correspondant à l'indice de classement de l'échantillon.

Ces résultats seront également exploités pour compléter les résultats des analyses de prélèvements benthiques du protocole « Habitats et peuplements benthiques ».

#### 3.2 ANALYSES CHIMIQUES

Les résultats des analyses chimiques seront comparés aux seuils de qualité environnementaux définis pour le Descripteur 8 de la DCSSM (Mauffret et al., 2018).

- L'Environnemental Assessment Criteria (EAC) représente la concentration en contaminant dans le sédiment et le biote en dessous de laquelle un effet chronique n'est pas attendu pour les espèces marines, notamment les plus sensibles (OSPAR, 2009). On considère que des concentrations en contaminants inférieures aux seuils EAC représentent un risque acceptable pour l'environnement.
- L'Effects Range Low (ERL), développé par l'US EPA (United States Environmental Protection Agency), renseigne sur la qualité des sédiments et est utilisé pour protéger les organismes de potentiels effets délétères des contaminants (EPA, 2002). Les effets pour les organismes sont rarement préjudiciables lorsque les teneurs en contaminants sont inférieures à la valeur de l'ERL. Ce seuil représente une solution alternative lorsque les seuils EAC recommandés ne sont pas disponibles (OSPAR, 2009). Les seuils N1, définis par l'arrêté du 9 août 2006 complété par les arrêtés du 23 décembre 2009 et du 8 février 2013, constituent des points de repère permettant à la fois de statuer sur le régime administratif d'une opération de dragage ou de clapage (déclaration ou autorisation) et d'apprécier l'incidence que peut avoir l'opération projetée. Au-dessous du niveau N1, l'impact potentiel est en principe jugé d'emblée neutre ou négligeable, les teneurs étant « normales » ou comparables au bruit de fond environnemental. Ces seuils sont utilisés en l'absence d'un EAC ou d'un ERL pour quelques paramètres.

Tableau 2 : Seuils de comparaison utilisés

|                             | Paramètre                               | Type de seuil | Valeur de seuil |
|-----------------------------|-----------------------------------------|---------------|-----------------|
| <b>Propriétés physiques</b> | Densité                                 | Sans objet    | Sans objet      |
|                             | Granulométrie (laser)                   | Sans objet    | Sans objet      |
|                             | Matières sèches                         | Sans objet    | Sans objet      |
|                             | Teneur en carbone organique total (COT) | Pas de seuil  |                 |
|                             | Azote Kjeldahl                          | Pas de seuil  |                 |
|                             | Phosphore Total                         | Pas de seuil  |                 |
|                             | Bromoforme                              | Pas de seuil  |                 |
|                             | AOX                                     | Pas de seuil  |                 |
| <b>Métaux</b>               | Aluminium                               | Pas de seuil  |                 |
|                             | Arsenic                                 | Pas de seuil  |                 |
|                             | Cadmium (Cd)                            | ERL           | 1,200 mg/kg MS  |
|                             | Chrome (Cr)                             | ERL           | 81 mg/kg MS     |
|                             | Cuivre (Cu)                             | ERL           | 34 mg/kg MS     |
|                             | Fer (Fe)                                | Pas de seuil  |                 |
|                             | Manganèse (Mn)                          | Pas de seuil  |                 |
|                             | Mercuré (Hg)                            | ERL           | 0,15 mg/kg MS   |
|                             | Nickel (Ni)                             | ERL           | 21 mg/kg MS     |
|                             | Plomb (Pb)                              | ERL           | 47 mg/kg MS     |
|                             | Zinc (Zn)                               | ERL           | 150 mg/kg MS    |
|                             | Indium (In)                             | Pas de seuil  |                 |
|                             | Silicium (Si)                           | Pas de seuil  |                 |
| <b>Organochlorés</b>        | PCB 28                                  | EAC           | 1,7 µg/kg MS    |
|                             | PCB 52                                  | EAC           | 2,7 µg/kg MS    |
|                             | PCB 101                                 | EAC           | 3 µg/kg MS      |
|                             | PCB 105                                 | Pas de seuil  |                 |
|                             | PCB 118                                 | EAC           | 0,6 µg/kg MS    |
|                             | PCB 138                                 | EAC           | 7,9 µg/kg MS    |
|                             | PCB 153                                 | EAC           | 40 µg/kg MS     |
|                             | PCB 156                                 | Pas de seuil  |                 |
|                             | PCB 180                                 | EAC           | 12 µg/kg MS     |
| <b>HAP</b>                  | Acénaphène                              | N1            | 0,015 mg/kg MS  |
|                             | Acénaphthylène                          | N1            | 0,04 mg/kg MS   |
|                             | Anthracène                              | ERL           | 0,085 mg/kg MS  |
|                             | Benzo(a)anthracène                      | ERL           | 0,261 mg/kg MS  |
|                             | Benzo(a)pyrène                          | ERL           | 0,430 mg/kg MS  |
|                             | Benzo(b)fluoranthène                    | N1            | 0,4 mg/kg MS    |

|                         | Paramètre                 | Type de seuil | Valeur de seuil |
|-------------------------|---------------------------|---------------|-----------------|
|                         | Benzo(ghi)pérylène        | ERL           | 0,085 mg/kg MS  |
|                         | Benzo(k)fluoranthène      | N1            | 0,2 mg/kg MS    |
|                         | Chrysène                  | ERL           | 0,384 mg/kg MS  |
|                         | Dibenzo(a,h)anthracène    | N1            | 0,06 mg/kg MS   |
|                         | Fluoranthène              | ERL           | 0,6 mg/kg MS    |
|                         | Fluorène                  | N1            | 0,02 mg/kg MS   |
|                         | Indéno (1,2,3,c,d) pyrène | ERL           | 0,240 mg/kg MS  |
|                         | Naphtalène                | ERL           | 0,160 mg/kg MS  |
|                         | Phénanthrène              | ERL           | 0,240 mg/kg MS  |
|                         | Pyrène                    | ERL           | 0,665 mg/kg MS  |
|                         | Hydrocarbures totaux      | Pas de seuil  |                 |
| <b>Organostanniques</b> | TBT                       | N1            | 100 µg/kg MS    |
|                         | MBT                       | Pas de seuil  |                 |
|                         | DBT                       | Pas de seuil  |                 |

Avant comparaison avec les seuils environnementaux, les concentrations en contaminants seront normalisées conformément à la méthode proposée dans l'évaluation du Descripteur 8 de la DCSSM (Mauffret et al., 2018). La normalisation consiste à transformer la concentration de chaque échantillon en ce qu'elle serait si le paramètre normalisateur avait une valeur particulière :

- pour les contaminants métalliques : le paramètre normalisateur est l'aluminium, avec une concentration de 5% (50 000 mg/kg) ;
- pour les contaminants organiques : le paramètre normalisateur est le carbone organique, avec une concentration de 2,5% (25 000 mg/kg).

La normalisation est effectuée avec la formule de calcul suivante :

$$c_{ss} = c_x + \frac{(c_m - c_x)(n_{ss} - n_x)}{n_m - n_x}$$

avec :

$c_{ss}$  : concentration normalisée du contaminant (mg/kg p.s.)  
 $c_m$  : concentration mesurée du contaminant (mg/kg p.s.)  
 $c_x$  : concentration pivot du contaminant (mg/kg p.s.)  
 $n_{ss}$  : concentration de référence du normalisateur (mg/kg p.s.)  
 $n_m$  : concentration mesurée du normalisateur (mg/kg p.s.)  
 $n_x$  : concentration pivot du normalisateur (mg/kg p.s.)

Le calcul de la concentration normalisée nécessite la concentration pivot du normalisateur et celle du contaminant. Ainsi pour les contaminants métalliques, des concentrations pivots sont proposées par le Laboratoire de Biogéochimie des Contaminants Métalliques de l'Ifremer (LBCM), elles sont rappelées dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Concentrations pivots pour les contaminants métalliques proposées par le LBCM de l'Ifremer

| Paramètre          | Unité | Concentration pivot |
|--------------------|-------|---------------------|
| Al (normalisateur) | %     | 1,02                |
| Cadmium            | mg/kg | 0,05                |
| Mercure            | mg/kg | 0,002               |
| Plomb              | mg/kg | 8,5                 |
| Chrome             | mg/kg | 6,6                 |
| Cuivre             | mg/kg | 0,29                |
| Nickel             | mg/kg | 1,8                 |
| Zinc               | mg/kg | 10                  |

#### 4. REFERENCES

- Amouroux, I., Gonzalez, J.-L., Grouhel, A., Bizzozero, L., Allenou, J.-P., Briant, N., Bruneau, A., Cuif, M., Deborde, J., Menet, F., Munaron, D., 2023. Implantation de parcs éoliens off-shore : Caractérisation et suivi des contaminants chimiques - Recommandations Ifremer. Ifremer.
- Desombre, J., Lefebvre, A., Bucas, K., 2004. Campagne RNOSED 1998 - Analyse de la contamination des sédiments du littoral Nord/Pas-de-Calais/Picardie. Ifremer DEL/BL/RST.
- Egis eau, 2016. Bonnes pratiques pour la caractérisation des matériaux en vue d'une opération de dragage et d'immersion en milieu marin et estuarien. GEODE.
- Mauffret, A., Chiffolleau, J.-F., Burgeot, T., Wessel, N., Brun, M., 2018. Evaluation du descripteur 8 « Contaminants dans le milieu » en France Métropolitaine. Ifremer.